

Nantes, le 15 avril 2021

La Région mobilisée aux côtés des habitants pour faire face à une nouvelle étape de la crise sanitaire

Les nouvelles restrictions annoncées par le Gouvernement marquent une nouvelle phase de la lutte contre le virus du Covid, et une nouvelle épreuve pour nos habitants :

- **pour nos commerçants** qui ont à nouveau fermé leurs portes, et **pour nos dirigeants de PME**, auxquels la Région rappelle qu'elle tient à leur disposition :
 - **le Fonds résilience** : qui permet aux commerçants, artisans et PME de bénéficier d'une avance remboursable à taux zéro, de 3500 à 20 000 euros, selon leur chiffre d'affaires annuel. Toutes les infos sur : www.resilience-paysdelaloire.fr
 - **un numéro vert** pour les guider vers les aides adaptées à leur situation : 0 800 04 11 11 (numéro gratuit, ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi).
 - **un dispositif intitulé « Commerce du futur », consacré au conseil et au financement de la digitalisation** des commerces et des entreprises.

- **pour les jeunes et leur famille**, dont l'organisation s'est vue perturbée avec l'école à distance puis les vacances scolaires anticipées, la Région rappelle les soutiens en place :
 - Pour les accompagner et contribuer à la continuité pédagogique, la Région a mobilisé l'ENT **e-lyco** pour l'aide à l'enseignement à distance des collégiens et lycéens : redimensionnement de l'outil, avec 150 serveurs supplémentaires déployés dès le 6 avril matin, pour faire face à la montée en charge du trafic sans précédent, qui a connu des pics de connexions jusqu'à +277,2% (*En comparaison avec la semaine précédente*).
 - Dès novembre, la Région a également assuré la distribution de « **kits distanciels** » (caméra directionnelle + lot de webcams) dans tous les lycées publics, et les cofinance dans les lycées privés. Enfin, elle a proposé des **prêts d'ordinateurs portables**, selon les besoins identifiés par les établissements : 1370 PC ont été achetés et remis à des jeunes depuis juillet dernier. La semaine dernière, la Région a réactivé ce prêt de matériel dans les lycées pour répondre à toute nouvelle demande.
 - pour soutenir les lycéens les plus modestes et leur famille, **la Région finance le Fonds social lycéen versé aux établissements** : doublé pour l'année 2020-2021, ce fonds contribue à alléger les frais des familles liés à la restauration, l'hébergement, le transport, la scolarité et l'équipement informatique des jeunes.

- **pour accompagner les collectivités locales au déploiement de la vaccination, la Région verse une aide exceptionnelle de 10 000 euros** à destination de chaque commune ou intercommunalité qui héberge un centre de vaccination homologué par l'ARS.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de dépistage et de contact tracing souhaité par l'Agence Régionale de Santé, la Région finance à hauteur de 105 000 euros la formation de « médiateurs de lutte anti-COVID » sur l'ensemble du territoire. Ces agents sont en mesure d'intervenir sur toute la chaîne de dépistage : accueil administratif, prélèvements et tests anti-géniques, délivrance de messages de prévention, etc. La Région soutient ainsi la formation de près de 650 médiateurs anti-Covid-19 dans le cadre d'une convention avec l'ARS.

- **pour soutenir les acteurs de la culture et de l'événementiel, la Région poursuit la mise en œuvre :**
 - **d'un numéro vert** pour guider les associations culturelles, sportives et caritatives vers les aides adaptées à leur situation : 0 800 04 22 22 (numéro gratuit, ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi).
 - **d'un fonds d'urgence événements** pour soutenir les structures organisatrices d'évènements associatifs, culturels et sportifs, durement touchées par la crise sanitaire, avec 3 volets mobilisables jusqu'au 30 septembre 2021 :
 - soutien aux associations organisatrices d'une manifestation déficitaire à la suite de son annulation ou la perte significative de sa fréquentation
 - soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la réalisation d'évènements culturels et/ou sportifs, en perte significative d'activité (baisse de plus de 50% du CA)
 - soutien à l'adaptation et à l'innovation pour les structures maintenant une activité culturelle et sportive sur le territoire dans le contexte des restrictions sanitaires

- **pour les demandeurs d'emploi, la Région maintient la formation professionnelle continue, afin de leur permettre de retrouver un emploi ou de se reconvertir en cette période de crise économique avec :**
 - **42 109 places ouvertes**, soit 30% de plus qu'en 2020, dans 11 domaines professionnels qui recrutent, du CAP au Bac + 4
 - **Formation possible à distance ou en centre de formation** : contrairement aux écoles, collèges et lycées, le Gouvernement a maintenu la possibilité de se former en centre de formation.
 - **Maintien du paiement pour les centres de formation et les stagiaires** durant cette période en cas d'arrêt maladie ou d'arrêt de travail pour garde d'enfants ou isolement des « cas contacts ».
 - Entrée en formation possible via l'orientation d'un conseiller de Pôle emploi, d'une mission locale, d'un CAP emploi, ou directement en contactant l'organisme de formation : www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr ou **0800 200 303 (appel gratuit)**.

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou-Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr - 06.82.80.18.92

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16